

# France : Carine Wolf-Thal, élue Président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Abderrahim DERRAJI - 2025-06-16 21:46:34 - Vu sur pharmacie.ma

Les membres du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) ont élu, le 3 juillet 2017 Carine Wolf-Thal à la tête du CNOP. Ces élections partielles ont été organisées suite à la nomination de l'ancienne présidente, Isabelle Adenot, comme membre du collège de la Haute autorité de santé. La nouvelle présidente occupera ce poste jusqu'aux prochaines élections qui se tiendront en 2018. « Je remercie les membres du Conseil national de m'accorder leur confiance qui m'honore et m'oblige. Je suis heureuse de constater que le projet que je propose répond aux attentes de mes confrères. En effet, celui-ci se fonde sur deux lignes directrices : un Ordre portant une vision de l'évolution de l'exercice en phase avec son temps, et un Ordre exemplaire dans l'accomplissement de ses missions, au fonctionnement optimisé. » a déclaré Carine Wolf. Cette pharmacienne de 51 ans exerçant actuellement la pharmacie d'officine à Rouen a eu un parcours professionnel riche puisqu'elle a commencé par intégrer, dans le cadre de ses études, un laboratoire de recherche en biologie à Londres avant d'occuper un poste de responsable européen de développement clinique pour le compte d'un laboratoire international. Le projet présenté par Carine Wolf s'articule autour de 10 mesures :

1 - faire aboutir le code de déontologie 2 - créer des groupes de travail transverses sur les thèmes de la prévention, l'antibiorésistance, les services cliniques des pharmaciens et le circuit du médicament 3 - établir un document prospectif sur les évolutions des technologies et leurs conséquences sur l'exercice de la pharmacie et de la biologie (objets connectés, télémédecine, automatisation des processus...) 4 - contribuer activement à la réforme des études afin de renforcer l'attractivité des métiers de la pharmacie 5 - donner aux sections (représentant chaque métier de la pharmacie) les outils nécessaires pour suivre en temps réel les évolutions concernant les structures d'exercice des pharmaciens, avec deux objectifs : maintien de l'indépendance des pharmaciens et accès aux soins de proximité 6 - mettre en œuvre la réforme de l'Ordre prévues par les ordonnances 7 - préparer les élections ordinaires de 2018 et susciter des vocations 8 - mener une réflexion sur les orientations des finances de l'Ordre 9 - poursuivre les évolutions en matière de communication avec les confrères 10 - être irréprochable dans l'exercice de missions de l'Ordre en intégrant dans le fonctionnement les observations relevées lors des récents audits